



**DELIBERATION** du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 004

Séance du 11 février 2026

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE CREUSE**

**(AMAC 23)**

-----

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 16 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 6 février 2026.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIT EXCUSE** : Monsieur Philippe ESTERELLAS.

**Mme Valérie BERTIN** présente le rapport suivant :

La Communauté de communes Creuse Grand Sud adhère depuis plusieurs années à l'Association des Maires et Adjointes de Creuse.

Considérant l'intérêt certain de cette adhésion pour la collectivité, grâce à l'aide technique apportée par l'AMAC, il apparaît opportun d'adhérer à cette association au titre de l'année 2026.

Le montant de la cotisation 2026 s'élève à 561,98 €.

**Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'ADHERER** à l'AMAC 23 pour l'année 2026 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de **561,98 €**.

Ainsi fait et délibéré le 11 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN

